

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale d'Irlande et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société.

Date : 10/12/2019

SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)

ÉCHÉANCE DE NÉGOCIATION ANTICIPÉE LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2019

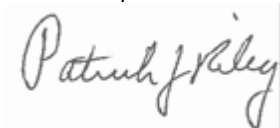
Cher Actionnaire,

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire de la Société afin de vous informer que nonobstant les dispositions du Prospectus et du Supplément correspondant, les Administrateurs ont déterminé que l'Échéance de négociation de tous les Compartiments de la Société serait fixée à 11 h (heure irlandaise) les 24 et 31 décembre 2019, afin de faciliter et de s'adapter à la fermeture potentielle de certains marchés.

Informations complémentaires

Pour toute question, prenez contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com ou par téléphone au +44 (0)20 3395 6888. Vous pouvez également contacter votre représentant ETF SPDR local.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,



Administrateur
SSGA SPDR ETFs Europe II plc